

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/02/07
N° 02

DATE DE CONVOCATION :

3 FEVRIER 2023

DATE D’AFFICHAGE :

3 FEVRIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 22

L’an deux mille vingt-trois, le sept février à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Alain GALLET, Julie HEUZARD, Martine MALASSIGNÉ, Karine NÉEL, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélié CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Christelle DEROYE
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN
Sylvie HÉRON donne procuration à Anne-Marie GARNIER
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET
Laëtitia ROSSI

Secrétaire : Alain GALLET

OBJET : Programme d’entretien de voirie 2023

Le technicien de la voirie communale a fait le tour des voies communales pour envisager les travaux d’entretien de voirie nécessaires pour l’année 2023. Voici ses propositions :

- **Curage des fossés :**

- 1 – Voie communale n° 2 dite des Héronnières (*de la RD n° 38 jusqu’au lieudit « Les Héronnières »*)
- 2 – Voie communale n° 29 dite de Villecerceau (*de l’intersection avec la VC n° 10 jusqu’à la VC n° 21*)
- 3 – Voie communale n° 44 rue du Minot (*de la rue de la Noë à la VC n° 10*)

Coût estimé : 8 570,00 € HT soit 10 284,00 € TTC

- **Reprofilages et enduits :**

- 1 – Voie communale n° 44 rue du Minot (*de la rue de la Noë à la VC n° 10*)
- 2 – Voie communale n° 77 chemin de la Reinebaudière

Coût estimé : 22 340,00 € HT soit 26 808,00 € TTC

Cout des travaux d’entretien estimé à : 30 910,00 € HT soit 37 092,00 € TTC

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter ce programme d'entretien de voirie pour l'année 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres auprès des entreprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le programme d'entretien de voirie pour l'année 2023 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le sept février deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200082543-20230220-CM070220230002-DE
en date du 20/02/2023 ; REFERENCE ACTE : CM070220230002

Publiée par voie électronique
Le 17 février 2023